

DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

ARRONDISSEMENT
DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Canton LA SOLOGNE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
LÉGAL : 15NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
EN EXERCICE : 14NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 14

COMMUNE DE SOUESMES

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heure trente ;
Le Conseil Municipal de la commune de SOUESMES, dûment convoqué s'est
réuni, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU,
Maire.*

Date de convocation du Conseil municipal : 19 juin 2025

Étaient présents :

*M. Jean-Michel DEZELU, Maire,
Mmes Annie CARPENTIER, Sandrine LE BIHAN, Christine LOARER,
Dominique RAIMBAULT, Elisabeth ROBERT, Mme Marie-José RUELLE,
Maryse SENE,
MM. Christian DAMAY, Serge ETIEVE, Nicolas GUITTON, Jean-Marie
HARRAULT, Gualberto LOPES, Thierry PINSARD,
Conseillers Municipaux.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Avant lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire dresse un rapide bilan des dégâts causés par les intempéries de la veille : de nombreux arbres sont tombés barrant des routes et emportant des fils électriques et téléphoniques, des dégâts sur les toitures, les clôtures sont notamment à déplorer mais aucun blessé. Monsieur le Maire remercie vivement l'ensemble des conseillers, le personnel communal et les bénévoles venus spontanément.

Mme Maryse SENE est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2025

Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

S'ils n'ont pas de remarque à formuler sur son contenu, les conseillers municipaux sont invités à l'approuver.

Adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET EAU

Monsieur le Maire explique que la reprise des restes à réaliser du budget prévisionnel eau 2025 est erronée. Un compte présent dans le compte financier unique 2024 n'est pas inclus dans le budget prévisionnel 2025 du fait d'un changement de nomenclature. Il s'agit d'une partie des recettes, 140 763,99 euros, liées aux subventions concernant les travaux de l'interconnexion. Il convient d'inscrire cette recette au compte 1318. Cette somme doit également être inscrite en dépenses et correspondra à la part reversée à la commune de Pierrefitte au compte 458101, spécifique à cette opération.

Il est donc proposé de procéder à la modification suivante :

BUDGET EAU	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Chapitre 4581 Opérations pour compte de tiers 458101 Travaux Interconnexion + 140 763,79 €	Reste à réaliser 2024 Chapitre 13 Subventions d'investissement reçues 1318 Subventions d'équipement reçues des tiers + 140 763,79 €
Total dépenses investissement 550 473,71 BP + 140 763,79 DM = 691 237,50 €	Total recettes investissement 550 473,71 BP + 140 763,79 DM = 691 237,50 €

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les modifications du budget annexe eau telles que présentées.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION D'ECHANGE D'EAU AVEC LA COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR-SAUDRE

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est nécessaire pour fixer les conditions techniques, juridiques et financières pour l'échange d'eau entre la commune de Souesmes et la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre dans le cadre de l'interconnexion. Il précise que l'eau ne devant pas stagner, un échange d'eau pour préserver la qualité sanitaire sera réalisé à hauteur de 12 000 m3 par an. Un tarif a été calculé pour cet échange ainsi qu'un tarif spécifique de secours.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal autorise la signature de la convention présentée.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'échange d'eau entre la commune de Souesmes et la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration aura lieu le 12 septembre 2025.

AVENANT A UN BAIL A USAGE COMMERCIAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé le 17 décembre 2020 un bail à usage commercial avec Madame Mélodie CHAMBONNEAU, représentante de l'établissement BELLE MEL' INSTITUT.

Madame CHAMBONNEAU a exprimé le souhait de louer un second garage de la commune disponible. Monsieur le Maire propose un avenant au bail en intégrant ce second garage et en augmentant le loyer actuellement de 221,65 euros à 250 euros à compter du 1er juillet 2025.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de louer un second garage dans le cadre du bail à usage commercial cité ci-dessus,
- **FIXE** le montant du loyer mensuel à la somme de 500 euros (cinq cents euros) à compter du 1^{er} juillet 2025,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE REFUGE ANIMALIER DE SALBRIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une nouvelle convention de partenariat avec le refuge animalier de Sologne de Salbris.

Cette convention, valable 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, fixe les modalités d'accueil et de garde des chiens ou chats domestiques errants ou divagants sur le domaine public du territoire de la commune pour une cotisation annuelle de 1,20 € par habitant.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le refuge animalier de Sologne de Salbris.

Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme LOARER, trésorière de l'association Souesmes Loisirs Animation et M. HARRAULT président de l'association Souesmes Loisirs Animation ne prennent part ni au débat ni au vote pour l'attribution à cette association.

Monsieur le Maire rappelle que le budget adopté par le Conseil Municipal au titre de l'année 2025 a prévu un crédit de 12 000€ sur le compte 65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accorder** les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

ADMR	600.00 €
Association des Maires et des Directeurs Généraux 41	100.00 €
ASS Gymnastique Salbris	150.00 €
Chanterelle	200.00 €
CMA Tours	80.00 €
Conciliateur de justice	100.00 €
Football La Solognote	2 500.00 €

GRAHS Sologne	
Refuge animalier	1 236.00 €
Restos du Cœur	200.00 €
Secours catholique	200.00 €
Souesmes Loisirs Animations	1 500.00 €
Union musicale La Ferté Imbault	150.00 €
Union musicale Salbris	300.00 €
Union nationale des Combattants section Souesmes	400.00 €
Vie Libre	200.00 €
Total	8 116.00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal salue vivement la prestation de l'union musical de Salbris lors de sa venue pour la Saint-Jean.

AVIS SUR LA VENTE DE DEUX LOGEMENTS DE LOIR-ET-CHER LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Loir-et-Cher Logement souhaite vendre deux logements : 6 rue de la Bourdonnoire et 3 rue des Pins.

Monsieur le Maire précise que la commune a accordé sa garantie à l'un des emprunts contractés par Loir-et-Cher Logement pour certains logements. Cette garantie concerne le logement 6 rue de la Bourdonnoire et prendra fin avec la vente du logement. De plus, la commune est propriétaire des terrains qui sont loués à Loir-et-Cher Logement par bail emphytéotique depuis 2020. Loir-et-Cher Logement doit donc acheter les terrains à la commune pour mettre fin au bail emphytéotique.

L'avis porte sur le projet de vente des deux logements pour permettre à Loir-et-Cher Logement d'envisager la procédure.

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable sur la future vente de deux logements de Loir-et-Cher Logement, 6 rue de la Bourdonnoire et 3 rue des Pins.

Adopté à l'unanimité

(1 abstention : M. Thierry PINSARD)

Monsieur PINSARD demande que soit vérifié le nombre de logements sociaux existants sur la commune. Monsieur le Maire indique qu'il y a peu de demande pour ces logements.

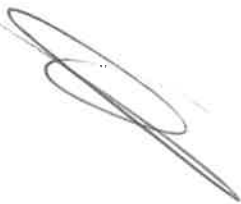
DIVERS

- Demande de mise à disposition d'un terrain de l'Observatoire Radioastronomique de Nançay : l'observatoire a adressé à la commune un courrier de demande de mise à disposition d'un terrain d'1ha 10a 03ca pour permettre l'installation d'un mini-réseau distant qui serait une extension d'un radiotélescope de dernière génération dont il termine l'implantation. Le Conseil Municipal est favorable à la continuité de cette étude pour obtenir les informations plus précises telles que les besoins d'accès à l'installation, l'entretien, etc.

- Demande de servitude sur terrain communal route des Bruyères : Monsieur Alain-Michel CERETTI a adressé un mail suite à l'achat d'un terrain mitoyen au sien 3 route de Nançay. Ce terrain donne sur le terrain communal route des Bruyères. Il souhaitait installer un portail donnant sur ce terrain et avoir un accès à la route des Bruyères par le terrain communal. Monsieur le Maire lui a précisé qu'il n'est pas envisagé de créer une servitude sur ce terrain qui deviendrait une contrainte pour tout projet futur communal.
- Bilan de rencontre avec La Poste : Monsieur le Maire a rencontré Madame Anne GOGUE et Monsieur Philippe ARAUJO du Groupe La Poste qui lui ont évoqué la baisse de fréquentation du bureau de poste de Souesmes et leur proposition de création d'une agence postale communale ou d'un relais poste commerçant. Monsieur le Maire leur a indiqué vouloir conserver le bureau de poste.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une visite de locaux avec des kinésithérapeutes, un projet devra être réalisé pour étudier la faisabilité en fonction des besoins.
- Monsieur PINSARD informe les membres que le problème d'éclairage à l'entrée des gîtes a été résolu.
- Monsieur le Maire indique qu'une rencontre aura lieu en juillet avec un éventuel futur exploitant du restaurant. Concernant la question des biodéchets, le SMICTOM envisage l'installation d'une borne rue de la Fontaine, dont le ramassage aura lieu toutes les semaines, et à laquelle le futur restaurateur pourra avoir accès.
- Monsieur DAMAY rappelle que les Journées Européennes du Patrimoine auront lieu les 20 et 21 septembre 2025 au château de Souesmes. Le parking sera à l'étang communal et il conviendra de trouver une solution pour permettre le passage des piétons en toute sécurité jusqu'au château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

**Le Maire,
Jean-Michel DEZELU**



**La Secrétaire de séance,
Maryse SENE**



Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le



ID : 041-214102493-20250925-2025_20-DE